

Date de convocation  
03/05/2022

COMMUNE DE SARRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 9 MAI 2022

Date d'affichage  
03/05/2022

Nombre de conseillers :  
18

Présents : 11  
Votants : 17

N° 2022\_05\_1

L'an deux mil vingt deux, le neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé MAILLET, Maire.

**Étaient présents :** M. Hervé MAILLET, Mme Sylvie REGNIER, M. François DOMMANGE, M. André LEBLANC, M. Bertrand FLORES, M. Jérémy MAUUARIN, Mme Claude BERTHON, M. Bruno BREMONT, M. Antoine LEPAULMIER, Mme Valérie LAMPSON, Mme Jeannine ANDRE,

**Excusés :** Mme Armelle MONTEL MARQUIS, Mme Sandrine ADNOT, M. Steeve DANDELOT, M. Laurent TAPIN, Mme Céline GUERSILLON, Mme Sylvie MATHIEU (LORNE)

**Pouvoirs :** Mme Armelle MONTEL MARQUIS à M. François DOMMANGE, Mme Sandrine ADNOT à M. Bruno BREMONT, M. Steeve DANDELOT à M. André LEBLANC, M. Laurent TAPIN à M. Bertrand FLORES, Mme Céline GUERSILLON à Mme Claude BERTHON, Mme Sylvie MATHIEU (LORNE) à M. Jérémy MAUUARIN

**Absent :** M. Eric WENNER

**Secrétaire de séance :** M. Jérémy MAUUARIN

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux virements de crédits de fonctionnement ci-dessous :

OBJET :

----

DECISIONS  
MODIFICATIVES  
(BUDGET  
COMMUNAL)

Pour : 11

Contre : -

Abstention : -

----

<b>RF - Chapitre 73</b>	<b>-4 500,00 €</b>
Article 7343	- 1 000,00 €
Article 7351	- 1 500,00 €
Article 7381	- 2 000,00 €
<b>RF - Chapitre 75</b>	<b>- 1 500,00 €</b>
Article 752	- 1 500,00 €
<b>DF - Chapitre 67</b>	<b>+6000,00 €</b>
Article 67441	+ 6000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité quant aux virements de crédits ci-dessus.

Copie certifiée conforme

Le Maire,

Hervé MAILLET

Date de convocation  
03/05/2022

COMMUNE DE SARRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 9 MAI 2022

Date d'affichage  
03/05/2022

Nombre de conseillers :  
18

Présents : 11  
Votants : 17

L'an deux mil vingt deux, le neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé MAILLET, Maire.

**Etai<sup>ent</sup> présents** : M. Hervé MAILLET, Mme Sylvie REGNIER, M. François DOMMANGE, M. André LEBLANC, M. Bertrand FLORES, M. Jérémy MAUUARIN, Mme Claude BERTHON, M. Bruno BREMONT, M Antoine LEPAULMIER, Mme Valérie LAMPSON, Mme Jeannine ANDRE,

**Excusés** : Mme Armelle MONTEL MARQUIS, Mme Sandrine ADNOT, M. Steeve DANDELLOT, M. Laurent TAPIN, Mme Céline GUERSILLON, Mme Sylvie MATHIEU (LORNE)

N° 2022\_05\_2  
OBJET :  
----

Versement d'une  
subvention  
exceptionnelle du  
budget principal au  
budget annexe

**Pouvoirs** : Mme Armelle MONTEL MARQUIS à M. François DOMMANGE, Mme Sandrine ADNOT à M. Bruno BREMONT, M. Steeve DANDELLOT à M. André LEBLANC, M. Laurent TAPIN à M. Bertrand FLORES, Mme Céline GUERSILLON à Mme Claude BERTHON, Mme Sylvie MATHIEU (LORNE) à M. Jérémy MAUUARIN

**Absent** : M. Eric WENNER

**Secrétaire de séance** : M. Jérémy MAUUARIN

Pour : 11  
Contre : -  
Abstention : -

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le marché lancé pour le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du Club Omnisports se concrétise et que la Société Silicéo a été retenue pour l'ensemble des travaux dont le montant s'élève à 79 643 € HT.

Le rapport d'analyse suite à la phase négociation réalisé par la société ENERCOOP indique que la variante à 248 modules (contre 231 initialement prévus) est la plus rentable à court terme. En effet, le retour sur investissement atteint 9,8 ans et un bénéfice net de 88 000 € sur 20 années de contrat.

Toutefois, au titre de 2022 aucune vente d'électricité ne sera constatée par la Commune (entre le début, l'achèvement des travaux et les diverses contraintes techniques liées au projet) ; la recette estimée à 11 000 € ne sera effective qu'au titre du budget 2023.

Ce qui impacte l'articulation du budget annexe 2022 lié à cette opération et réduit d'autant les recettes de fonctionnement.

Aussi, afin de lancer l'ensemble des opérations se rapportant à ce projet, conserver le bénéfice futur de retour sur investissement et l'opportunité offerte, il vous est proposé le versement exceptionnel d'une dotation d'amorçage de 6000 € de notre budget principal sur le budget annexe dédié aux panneaux photovoltaïques.

Si cette proposition vous agréée, elle s'articulerait de la façon suivante :

Chapitre 67 - article 67441 (budget principal - Commune)

- 6000 €

vers

Chapitre 74 - article 744 (budget annexe - subvention d'exploitation) + 6000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Copie certifiée conformée

Le Maire,

Hervé MAILLET

**Date de convocation**

03/05/2022

**Date d'affichage**

03/05/2022

**Nombre de conseillers :**

18

**Présents :** 11

**Votants :** 17

° 2022\_05\_3

**OBJET :**

-----  
**Budget annexe -  
souscription d'un  
prêt à moyen  
terme**

**Pour :** 11

**Contre :** -

**Abstention :** -

Le Maire présente aux membres du conseil municipal l'analyse définitive se rapportant aux futurs travaux d'installation en sur toiture du COS de panneaux photovoltaïques. Les travaux débuteront dans les prochains jours. Il précise que le coût total de ces travaux s'élève à 114 708 € TTC et ajoute que ces travaux font l'objet d'une subvention de la part de la Région Grand Est à hauteur de 17 920 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

1° **APPROUVE** le projet présenté,

2° **DETERMINE** comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant des travaux : 114 708 TTC soit 95 590 € HT

Subvention : 17 920 €

Emprunt sollicité : 78 000 €

**DECIDE** de demander à la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est à Reims 25 rue Libergier 51100 Reims, l'attribution d'un prêt de 78 000 Euros aux conditions suivantes : Prêt à taux fixe (1,60 % + frais de dossier de 78 €), conditions en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 10 années à partir de 2023 par périodicités annuelles.

**OUVRE** au budget annexe de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants.

**PREND** l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

**AUTORISE** la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. Hervé MAILLET, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Copie certifiée conforme

Le Maire,

Hervé MAILLET

**Date de convocation**

03/05/2022

**Date d'affichage**

03/05/2022

**Nombre de conseillers :**

18

**Présents :** 11

**Votants :** 17

Dans le cadre des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques en sur toiture du COS et afin de financer la TVA à intervenir, il convient de contracter un prêt à court terme d'un montant de 20 000 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

1° **APPROUVE** le projet présenté,

2° **DETERMINE** comme suit les moyens financiers à envisager pour répondre aux besoins relatifs à la TVA des travaux ci-dessus visés, soit un montant de 20 000 € :

3° **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord Est à REIMS - 25 rue Libergier l'attribution d'un prêt court terme de 20 000 € d'une durée de 24 mois :

**N° 2022\_05\_4**

**OBJET :**

----

**Budget annexe -**

**souscription d'un**

**prêt à court terme**

- Montant de 20 000 Euros - taux variable indexé EURIBOR 3 mois (flooré à 0) + 1.10 % / taux d'intérêt plancher = marge
- Durée de l'emprunt de 24 mois avec paiement des intérêts annuels.
- Périodicité : trimestrielle
- Commission d'engagement : 0.20 % du montant contracté
- Frais de dossier : néant.
- Remboursement du capital : In fine
- Intérêt : calculés sur le nombre de jours d'utilisation

**Pour :** 11

**Contre :** -

**Abstention :** -

**AUTORISE** la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, M. Hervé MAILLET.

Copie Certifiée conforme

Le Maire,

Hervé MAILLET

**Date de convocation**  
03/05/2022

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une convention de servitude a été conclue avec ENEDIS pour l'implantation de canalisation électrique souterraine sur la parcelle

**Date d'affichage**  
03/05/2022

**Section YC n° 36 - Les Terres Saint Pierre - 72a 08 ca**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**Nombre de conseillers :**  
18  
**Présents :** 11  
**Votants :** 17

- entérine la convention de servitude (dont le projet est annexé),
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au profit de tout clerc ou collaborateur de l'étude de Maître Emmanuel ROGÉ - notaire à Gueux, pour représenter la Commune et signer tous documents relatifs à la servitude ci-dessus et ses suites.

**N° 2022\_05\_5**

**OBJET :**

----

**Convention de servitude avec ENEDIS - implantation canalisation électrique souterraine**

Copie Certifiée conforme

Le Maire,

**Pour :** 11  
**Contre :** -  
**Abstention :** -

Hervé MAILLET

**Date de convocation**

03/05/2022

**Date d'affichage**

03/05/2022

**Nombre de conseillers :**

18

**Présents :** 11

**Votants :** 17

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'afin de reviser l'ensemble des tarifs de la salle des fêtes et des concessions de cimetière, il souhaite créer un groupe de travail qui se penchera sur l'évolution des prix à appliquer.

Les différentes propositions tarifaires seront soumises au vote du Conseil Municipal lors du Conseil de Juin prochain.

Après en avoir délibéré, MM. DOMMANGE, LEBLANC, BERTHON, REGNIER, FLORES, ANDRE, LAMPSON ont été désignés pour faire partie du groupe de travail et présenter les différents critères d'évolution tarifaire.

**N° 2022\_05\_6**

**OBJET :**

Copie certifiée conforme

----

**Création d'un  
groupe de travail  
Evolution des  
tarifs appliqués**

**Pour :** 11

**Contre :** -

**Abstention :** -

Le Maire,

Hervé MAILLET